

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/05/2026 - B2026/003208 - 2017 B 01057 - 833 983 471 - 2MPA

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SIRET : 8 3 3 9 8 3 4 7 1 0 0 0 1 6	Mét :
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
12 RUE DU BASSIN THELEVILLE 28130 BOUGLAINVAL	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	OPTIMISATION DES FLUX
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	883	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, Art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
---	--

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Base d'imposition :	Chiffre d'affaires :
Taux d'imposition :	

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Base d'imposition :	Taux d'imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI
Si oui, Indication du logiciel utilisé	EBP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél: 02 37 22 05 21	Tél:
Identité du déclarant:	
Date : 12/04/2026	Lieu : BOUGLAINVAL
Qualité et nom du signataire: MR GOUBIER	PRESIDENT
Signature :	

Certifié conforme à l'original 24 mai 26

N° 2065 bis-SD

2026

Cocher la case si néant ☐

• **E**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

H

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

2

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Certificat conforme à l'original
21/01/20

Désignation de l'entreprise		2MPA		Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise		12 RUE DU BASSIN THELEVILLE		28130 BOUGLAINVAL															
SIRET <table border="1"> <tr> <td>8</td><td>3</td><td>3</td><td>9</td><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>7</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td> </tr> </table>						8	3	3	9	8	3	4	7	1	0	0	0	1	6
8	3	3	9	8	3	4	7	1	0	0	0	1	6						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2															
				Exercice N clos le															
				3 1 1 2 2 0 2 5															
ACTIF				Brut															
				Amortissements – Provisions															
				Net															
				1															
				2															
				3															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028	4 765	030	754													
	Immobilisations financières * (1)		040		042														
	Total I (5)		044	4 765	048	754													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060	835	062	835													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 367	070	2 367													
		Autres * (3)	072	2 532	074	2 532													
	Charges constatées d'avance *		092		094														
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	50 982	086	50 982													
	Total II		096	56 716	098	56 716													
Total général (I + II)		110	61 480	112	754														
PASSIF				Exercice N NET															
				1															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		3 000														
	Écarts de réévaluation		124																
	Réserve légale		126		600														
	Réserves réglementées *		130																
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132														
	Report à nouveau		134		43 470														
	Résultat de l'exercice		136		3 619														
	Subventions d'investissement		137																
	Provisions réglementées		140																
	Total I		142		50 689														
Provisions pour risques et charges		Total II	154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		6 233														
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	394	172														
	Comptes courants d'associés		173		3 279														
	Autres dettes		175																
	Produits constatés d'avance		174																
Total III		176		10 037															
Total général (I + II + III)		180		60 726															
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195														
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182														
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2MPA		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2025		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214		
			217	218	39 205	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	572	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	39 777	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	35 055	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	703	244	703	
	Rémunérations du personnel *			250		
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant)	380		252		
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	55		
Dotations aux dépréciations			256			
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	213	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	36 026		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 751	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	132	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	3 619	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 619	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	132		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes de d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342	
			JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies) *	127	ZRR (44 quidecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) *	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quidecies A) *	181		
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies) *	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2			352	3 751		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * 2. 868 dont imputés sur le résultat :			360 2 868		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2			370	883		

*Certificat conforme
à l'original
20/01/26*

DIVERS À RÉINTÉGRER

[illegible]

~~Certifié conforme~~
à l'original
27 mai 26

DIVERS À DÉDUIRE

[illegible]

Certifié conforme à l'origine
21 mai 26

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2MPA								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452	4 066	454		456	4 066		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	699	472		474		476	699		
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	699	492	4 066	494		496	4 765		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	55	544		546	55		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	699	562		564		566	699		
TOTAL			570	699	572	55	574		576	754	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Certifié conforme à l'original
 21/01/26

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2MPA				Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial		681		683					
Autres immobilisations incorporelles		700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains		710		715		2			
Constructions		720		725		3			
Installations techniques, matériel et outillage		730		735		4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740		745		5			
Matériel de transport		750		755		6			
Autres immobilisations corporelles		760		765		7			
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		2 868					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés		983		2 868					
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *							397		
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS									
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							690		
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							691		
Revenu brut social (si le montant est négatif)					692				
Revenu brut social (si le montant est positif)							693		883

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Certifié conforme à l'original
26/01/2026
[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2MPA		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				113			
Variation positive des stocks				111			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137			
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026		
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

Certifié conforme
à l'original
2. Mai 26

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 8 3 3 9 8 3 4 7 1

Dénomination de l'entreprise

2MPA

Adresse (voie)

12 RUE DU BASSIN THELEVILLE

Code postal

2 8 1 3 0

Ville

BOUGLAINVAL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

TOTAL DES LIGNES 901 + 903

905

TOTAL DES LIGNES 902 + 904

906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme
à l'original
2- mai 26

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 8 3 3 9 8 3 4 7 1

Dénomination de l'entreprise

2MFA

Adresse (Voie)

12 RUE DU BASSIN THELEVILLE

Code postal

2 8 1 3 0

Ville

BOUGLAINVAL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP

833982471

Désignation du déclarant

2MPA
12 RUE DU BASSIN
THELEVILLE
28130 BOUGLAINVAL

Code activité NAF

Référence d'Obligation Fiscale TDFC

IS1

Référence d'Obligation Fiscale CVAE

CVAE1

certificat
à
2 Mai 2026
original

Désignation du conseil

☐

Pas de conseil

☒

Comptable

☐

Cabinet Conseil

☐

Expert - Comptable

EC

CABINET KAISER

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal

RS

Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration

NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N

01/01/2025

Date de clôture de l'exercice ou période N

31/12/2025

Durée de l'exercice ou période N

12

Date d'arrêté provisoire des comptes

Date de clôture de l'exercice ou période N-1
(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

31/12/2024

Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

12

D. MONNAIE

Code monnaie

EUR

2MPA

SASU au capital de 3.000 €
12 rue du Bassin

28130 BOUGLAINVAL
R.C.S. RCS B CHARTRES 833983471
-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2026

TEXTE DES RESOLUTIONS (Extraits)

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve le rapport dans son intégralité et dans toutes ses parties, ainsi que le Bilan, le Compte de résultat et l'Annexe qui présente un bénéfice après IS de 3619 €

En conséquence, elle donne quitus à la Présidence de l'exercice de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le résultat comme suit :

Disponible :

- bénéfice de l'exercice après IS :	3 619 €
- Bénéfices des exercices précédent	43 470 €
-Total disponible	47 089 €
-Report à nouveau :	3 619 €
Total affecté	3 619 €

Dans le cadre d'une distribution de dividende, Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont éligibles à la réfaction de 40%.
Par ailleurs, il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2018, les actionnaires peuvent opter pour le prélèvement forfaitaire et définitif au taux de 30 % libératoire, de la CSG CRDS et l'impôt sur le revenu.

Nous vous rappelons en outre, en application de l'article 243bis du CGI, que le rapport présenté mentionne que la société a procédé au cours des 4 derniers exercices aux distributions de dividendes suivant :

- Etat néant : pas de dividendes versés sur l'exercice 2021
- Etat néant : pas de dividendes versés sur l'exercice 2022
- 14 300 € brut soit 10 010 € net ont été versés au titre de l'exercice 2023 avec prélèvement forfaitaire de 30%
- Etat néant : Pas de dividende sur l'exercice 2024
- 14 285€ brut soit 10 000€ net versés au titre de l'exercice 2025 avec prélèvement obligatoire de 30%

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original